



Communiqué de presse
Paris, le 13 juin 2023

Baromètre PRISM'EMPLOI Avril 2023



COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2023

En avril 2023, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 770 005 équivalents temps plein (ETP), en recul de 1,9 % par rapport à avril 2022, soit une réduction de 15 750 ETP en un an. La tendance d'avril 2023 se situe 1 point au-dessus de celle observée au premier trimestre 2023 (-2,9 %).

A l'exception de l'industrie, dont les effectifs sont pour le deuxième mois consécutif en légère croissance (+1,7 %), tous les autres secteurs d'activité sont caractérisés par une diminution du travail temporaire.

Deux secteurs sont marqués par une nette dégradation : le commerce avec -11,3 % et le transport/entreposage avec -7,5 % sont pénalisés par la situation de la consommation des ménages.

En revanche, le BTP et les services, avec respectivement -2,0 % et -0,5 %, sont mieux positionnés qu'en mars (-4,8 % et -5,7 %) mais demeurent néanmoins orientés à la baisse.

Toutes les catégories de qualification diminuent. Les trajectoires sont moins défavorables pour les ouvriers (ouvriers qualifiés : -0,3 % ; ouvriers non qualifiés : -0,9 %) que pour les cols blancs en dessous de la tendance moyenne (cadres et professions intermédiaires : -3,7 % ; employés : -8,0 %).

Contacts presse

Dylan Jullian
06.18.89.56.73
dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle
06.18.83.59.55
victor.morelle@omnicomprgroup.com

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi



DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

Évolution d'avril 2023 par rapport à avril 2022

LES CHIFFRES CLÉS :

Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-1,9 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La majorité des secteurs est en baisse

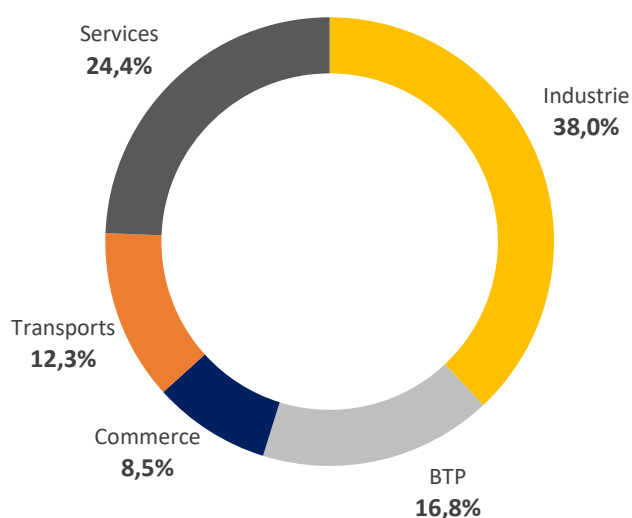
L'emploi intérimaire augmente uniquement dans l'industrie (+1,7 %), mais diminue dans les services (-0,5 %), le BTP (-2,0 %), les transports (-7,5 %) et le commerce (-11,3 %).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

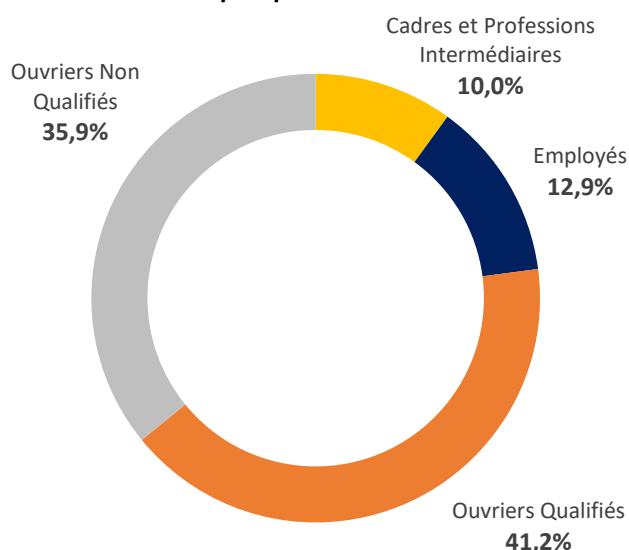
L'ensemble des qualifications est en baisse

L'emploi intérimaire diminue chez les ouvriers qualifiés (-0,3 %), les ouvriers non qualifiés (-0,9 %), les cadres et professions intermédiaires (-3,7 %) et les employés (-8,0 %).

Répartition des effectifs intérimaires
par secteur



Répartition des effectifs intérimaires
par qualification

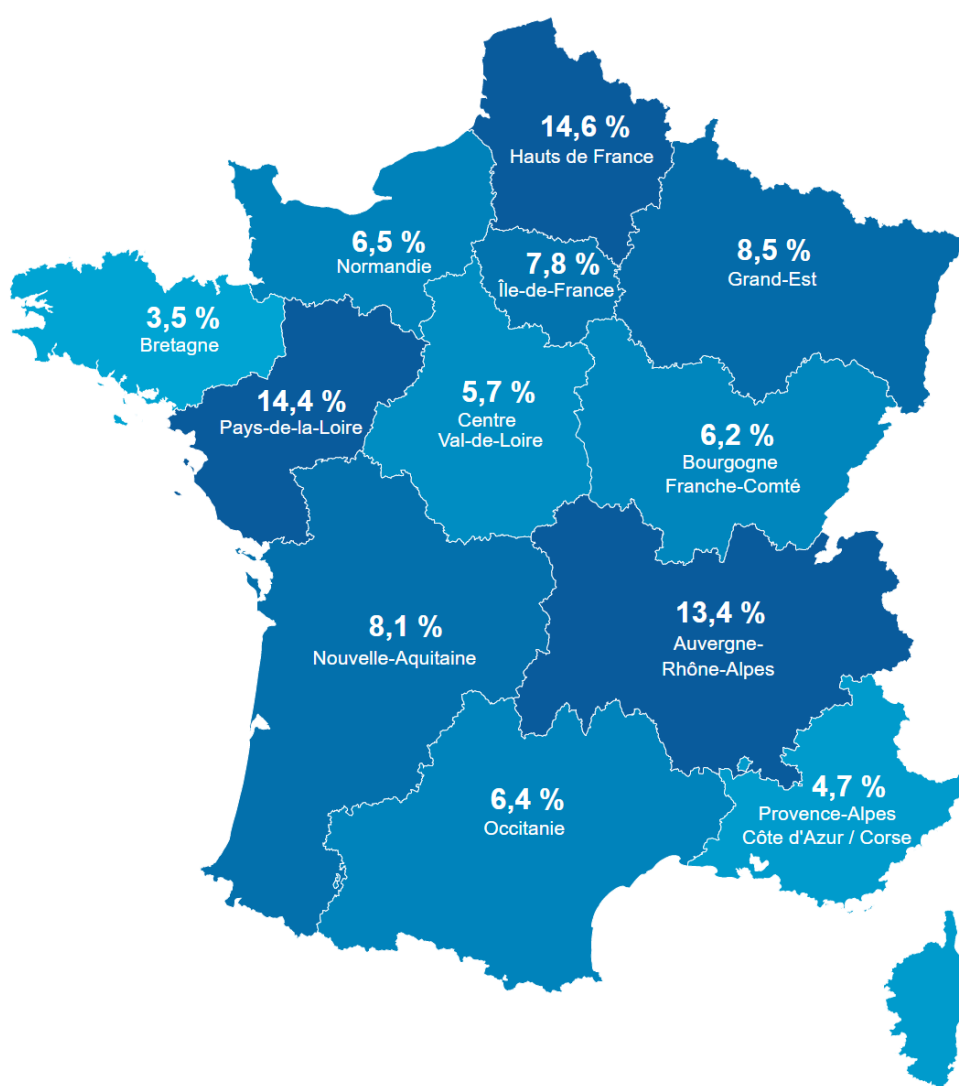


LE CDI INTÉRIMAIRE

En avril 2023, le CDI Intérimaire représente 50 875 ETP, correspondant à 6,6 % des effectifs des agences d'emploi.

Sur les territoires, le recours au CDI est nettement surreprésenté dans les Hauts-de-France (11,1 %), en Pays de la Loire (10,9 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (8,2 %). C'est en Bretagne et en Ile-de-France (avec respectivement 3,8 % et 3,4 % des effectifs) que ce contrat demeure le moins développé.

La répartition géographique des CDI se concentre à plus de 40 % dans 3 régions caractérisées par une forte orientation industrielle : Hauts-de-France : 14,6 %, Pays de la Loire : 14,4 % et Auvergne-Rhône-Alpes : 13,4 %.

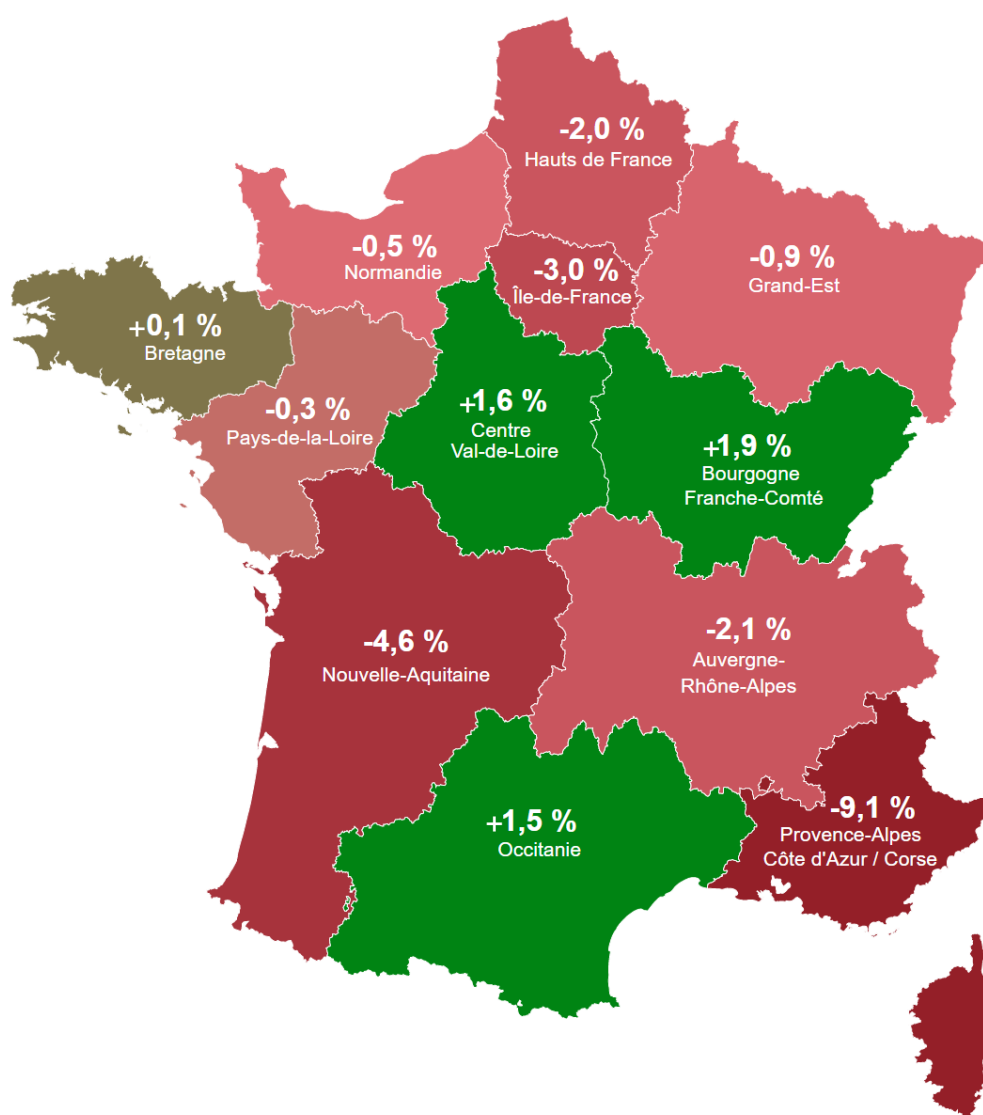


LA FRANCE DES RÉGIONS

Avril 2023 par rapport à avril 2022

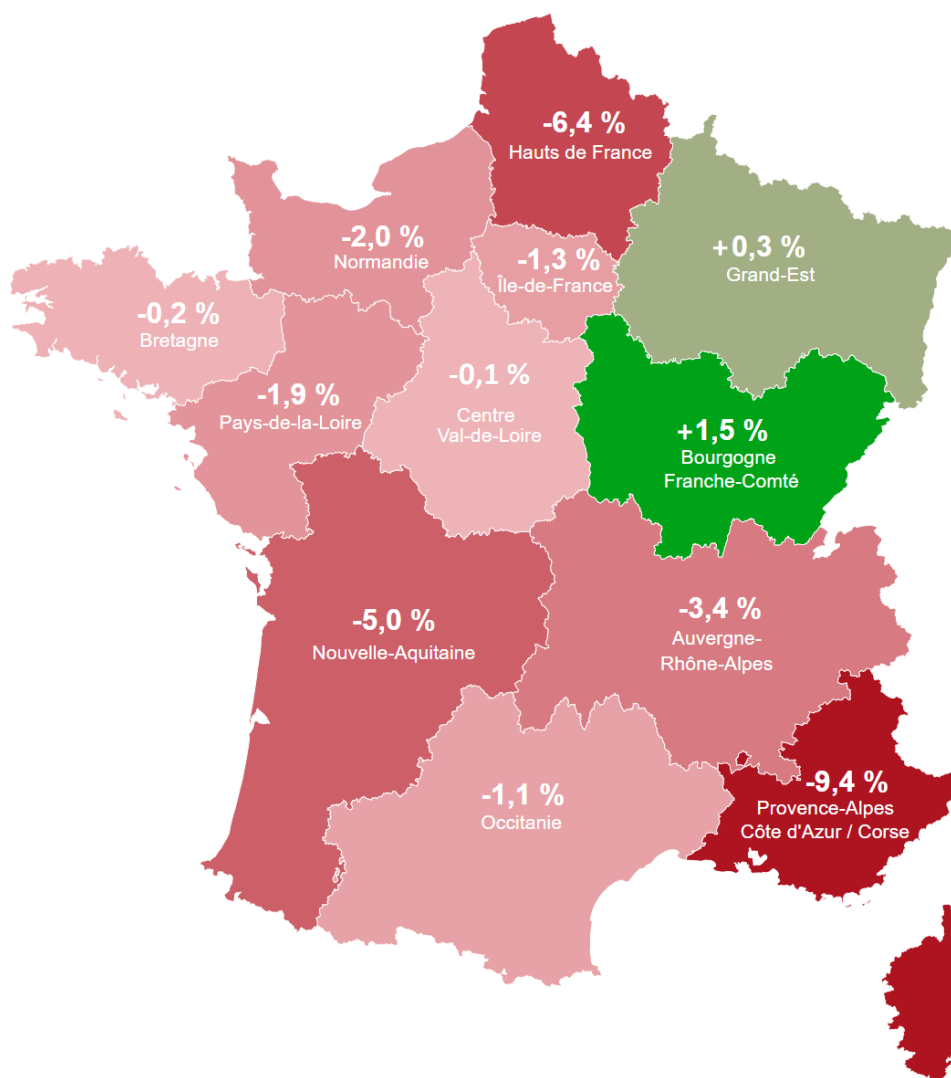
La majorité des régions est en baisse

Dans 4 régions, le niveau de l'emploi intérimaire est supérieur à celui de l'an passé : Bourgogne-Franche-Comté : +1,9 %, Centre-Val de Loire : +1,6 %, Occitanie : +1,5 % et Bretagne : +0,1 %. A l'opposé, 3 régions enregistrent un décrochage marqué : DROM : -16,7 % ; PACA : -9,1 % ; Nouvelle-Aquitaine : -4,6 %.



Cumul annuel : janvier-avril 2023 (%)

Au cours des quatre premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse cumulée de -2,7 % par rapport à la même période en 2022.



Méthodologie :

Prism'emploi s'appuie sur l'expertise de Siaci Saint Honoré pour la réalisation du Baromètre Prism'emploi. La branche du travail temporaire a en effet choisi cet organisme pour collecter et consolider les données des Entreprises de Travail Temporaire (ETT) afin d'identifier les salariés éligibles à la mutuelle Intérimaires Santé et au régime de prévoyance. Ainsi, depuis fin 2015, les ETT transmettent chaque mois à Siaci Saint Honoré les informations relatives aux missions d'intérim. Ces données font désormais l'objet d'un traitement statistique dans le cadre d'une convention réunissant l'Observatoire de l'Intérim et du recrutement, S2H Consulting (filiale de Siaci Saint Honoré) et Prism'emploi. Leur traitement est effectué dans le strict respect des normes de confidentialité et sur des espaces sécurisés, et les données sont exploitées depuis janvier 2021 par Prism'emploi pour élaborer ce baromètre d'activité parfaitement exhaustif et permettant de distinguer les contrats de travail temporaire et les CDI.